

## **Mémorandum du plan communal liégeois de lutte contre la pauvreté.**

Articulé autour de 15 axes, ce mémorandum rassemble les principales réflexions émises lors des différentes réunions organisées dans le cadre de « 2010, année européenne de lutte contre la pauvreté ». Il résume les principales actions existantes et celles qui doivent être améliorées ou créées. Dans le petit résumé ci-dessous, je me borne à citer les améliorations ou les initiatives censées intéresser directement les entités vincentiennes de la province ou du moins certaines d'entre elles. J'y ai repris les numérotations du manuscrit. D'autres renseignements ou la copie complète du mémorandum peuvent être obtenus à l'Echevinat des Services sociaux de la Ville de Liège (tél. 04/221.84.51 ; [betty.moutschen@liege.be](mailto:betty.moutschen@liege.be) ) ou à son CPAS (tél. 04/220.58.04).

### **Axe 1 : Aide sociale générale**

4. Développer des lieux de paroles et d'actions collectives où les personnes précarisées pourront s'exprimer en toute liberté et en toute indépendance, hors « cadrage » par des professionnels.
5. Relancer un lieu de coordination rassemblant tous les acteurs des aides matérielles et alimentaires en vue de veiller au respect de la dignité humaine. Ce lieu de coordination serait placé sous l'égide de la Ville de Liège, via sa Commission communale consultative de l'Associatif social, et du CPAS de Liège.
9. Donner des moyens supplémentaires aux partenaires travaillant en réseau pour favoriser l'accompagnement individualisé du bénéficiaire à long terme.
- 16 L'accès à différents services et avantages sociaux doit être basé non plus sur le statut, mais sur les revenus.

*Commentaires :*

*Les points 4 et 9 insistent sur l'accompagnement individualisé des personnes démunies en dehors du cadre de professionnels. C'est bien ce que nous faisons dans les entités vincentiennes (pas assez ?) lorsque nous visitons les familles.*

*Le point 16 est destiné à éliminer les pièges à l'emploi.*

### **Axe 4 : L'enseignement et la formation**

10. Créer un fond d'aide destiné aux besoins scolaires des jeunes défavorisés, quel que soit le réseau d'enseignement.
11. Développer et soutenir les collaborations entre les écoles et les écoles de devoirs
12. Augmenter les moyens en personnel, matériel et financiers pour intensifier et développer les systèmes d'accrochage scolaire (remédiations, écoles de devoirs, cours particuliers gratuits ou à bas prix...)
14. Favoriser l'accès à la formation pour les personnes inscrites sur un registre d'attente ou sans-papier et ne pouvant dès lors s'inscrire comme demandeur d'emploi.

### **Axe 8 : L'immigration**

1. Organiser et coordonner une structure d'accueil des primo-arrivants et de toute personne étrangère dans l'objectif de mettre en place un parcours d'intégration (en partenariat avec les structures publiques et privées)
5. Développer et soutenir les structures d'écoute, d'accueil et d'accompagnement pour des personnes ayant subi des traumatismes à l'origine ou liés à l'exil.

### **Axe 10 : La jeunesse**

7. Démocratiser les stages, les vacances, les loisirs et toutes les activités proposées aux jeunes par la mise à disposition de moyens financiers supplémentaires.
16. Améliorer le subventionnement des Ecoles de devoirs, des Centres d'Expression et de

Créativité, des Ludothèques présentes sur le territoire de la ville de Liège.

### **Axe 11 : Le logement**

14. Augmenter le nombre de logements de transit et d'urgence.
15. A la fin du Plan Hiver, assurer la continuité du suivi pour les bénéficiaires.
16. Etablir un diagnostic et des critères de « contrôle local » afin de reconnaître et subventionner les Maisons d'Accueil pour personnes en difficultés permanentes non reconnues par un système d'agrément de la Région wallonne.
17. Donner plus de moyens (surtout en personnel) aux associations et services travaillant au relogement des personnes précarisées dans le secteur locatif privé pour développer l'offre de logements conformes sur le territoire de la commune. Favoriser les propositions qui pourraient mutualiser les services.
18. Donner plus de moyens (y compris en personnel) aux associations et services pour aider les citoyens, surtout les plus précarisés, à constituer des dossiers et leur permettre de bénéficier « pleinement » des dispositifs déjà existants en matière de logement.
19. Sensibiliser les propriétaires quant à leurs responsabilités locatives conformément au CWATUPE (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie) en matière de permis de location, de sécurité, de salubrité et d'hygiène...
20. Mettre en place un fonds public de garantie locative pour les personnes précarisées comme ce qui se fait à Bruxelles. Ce prêt est accessible quelque soit le statut professionnel (salarié, indépendant, sans emploi) pour autant que les ressources soient suffisantes pour payer le loyer majoré de la mensualité de remboursement du prêt.
23. Trouver les moyens financiers nécessaires afin d'engager le personnel requis au développement des logements d'urgence et de transit. Les subventions actuelles permettent la création, la rénovation ou l'aménagement de logement de transit et d'insertion. Cependant, elles ne tiennent pas compte des frais de personnel qui permettent d'assurer l'encadrement social nécessaire.

### **Axe 12 : La santé**

7. Etablir les critères de « contrôle local » afin de reconnaître et subventionner les Maisons d'Accueil non reconnues par la Région wallonne. L'objectif est d'améliorer leur fonctionnement et de développer ce secteur.

### **Axe 15 : Le sport**

1. Dans le cadre des tarifications des infrastructures sportives, élargir la gratuité jusqu'à 18 ans et aux étudiants.